Date de télétransmission : 04/11/2020 Date de réception préfecture : 04/11/2020

Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, MiFID II) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un distributeur) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

Conditions Financières en date du 4 Novembre 2020



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Identifiant d'Entité Juridique (IEJ) : 969500HTMRLUYR8W5087

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

de 2.000.000.000 d'euros

Emission de 10 000 000 € de Titres à Taux Fixe portant intérêt au taux de 0,00% l'an et venant à échéance le 6 Novembre 2028

SOUCHE No: 59

TRANCHE No: 1

Prix d'Emission: 100,00 %

BRED Banque Populaire

Date de télétransmission : 04/11/2020 Date de réception préfecture : 04/11/2020

PARTIE A

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits cidessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 18 septembre 2020 relatif au programme d'émission de titres de créances de l'Émetteur de 2.000.000.000 d'euros, qui constitue un document d'information (le **Document d'Information**).

Les Conditions Financières doivent être lues conjointement avec le Document d'Information et constituent avec celui-ci un document d'information (le **Document d'Information**). Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont (a) publiés sur le site internet de l'Émetteur (https://www.maregionsud.fr/la-region-en-action/entreprise-innovation-tourisme/investir-en-region-sud), et (b) disponibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1.	Émetteur :	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
2.	(a) Souche:	59
	(b) Tranche:	1
	(c) Date à laquelle les Titres deviennent assimilables :	Sans objet
3.	Devise Prévue :	Euro
4.	Montant Nominal Total:	
	(a) Souche:	10 000 000 €
	(b) Tranche:	10 000 000 €
5.	Prix d'émission :	100,00 % du Montant Nominal Total de la Tranche
6.	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s):	100 000 Euros
7.	(a) Date d'Emission :	6 Novembre 2020
	(b) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
8.	Date d'Echéance :	6 Novembre 2028
9.	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 0,00 %

Date de télétransmission : 04/11/2020 Date de réception préfecture : 04/11/2020

10. Base de remboursement : Sous réserve de tout rachat et annulation ou

> remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100.00 % de

leur Montant Nominal Total.

11. Changement de Base d'Intérêt : Sans objet

12. Options de remboursement au gré de

l'Émetteur/des Titulaires : Sans objet

Rang de créance 13. (a) Senior des Titres:

> (b) Date d'autorisation de

> > l'émission des Titres : Délibération du Conseil Régional de l'Émetteur

n° 19-844 en date du 13 décembre 2019

14. Méthode de distribution : Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A **PAYER**

15. Stipulations relatives aux Titres à Taux

Fixe: Applicable

Taux d'Intérêt: (a) 0,00 % par an payable annuellement

(b) Date(s) de Paiement du Coupon : 6 Novembre de chaque année non ajusté

(c) Montant de Coupon Fixe: 0 Euro pour 100 000 Euro de Valeur Nominale

Indiquée

(d) Montant de Coupon Brisé: Sans objet

(e) Méthode de Décompte des Jours

(Article 4.1):

Exact/Exact-ICMA

(f) Date(s) Détermination

(Article 4.1): Sans objet

16. Stipulations relatives aux Titres à Taux

> Variable: Sans objet

17. Stipulations relatives aux Titres à

Coupon Zéro: Sans objet

Date de télétransmission : 04/11/2020 Date de réception préfecture : 04/11/2020

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. Option de remboursement au gré de l'Émetteur :

Sans objet

19. Option de remboursement au gré des

Titulaires:

Sans objet

20. Montant de Remboursement Final

pour chaque Titre:

100 000 Euros par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100 000 Euros

21. Montant de Versement Echelonné :

Sans objet

22. Montant de Remboursement Anticipé

(a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5.6), pour illégalité (article 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8):

100 000 Euros par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100 000 Euros

(b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5.6)

Oui

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. Forme des Titres :

Titres Dématérialisés

(a) Forme des Titres Dématérialisés :

Au porteur

(b) Établissement Mandataire :

Sans objet

(c) Certificat Global Temporaire:

Sans objet

24. Place(s) Financière(s) (Article 6.7):

Sans objet

25. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à

attacher à des Titres Physiques :

Sans objet

26. Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de

valeur nominale et de convention :

Sans objet

27. Stipulations relatives à la consolidation

Sans objet

28. Masse (Article 10):

Aussi longtemps que les Titres seront détenus

Date de télétransmission : 04/11/2020 Date de réception préfecture : 04/11/2020

par un seul Titulaire, celui-ci exercera la totalité des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du Code de commerce, telles que complétées par les Modalités des Titres. L'Emetteur devra tenir (ou faire tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions adoptées par le Titulaire unique en cette qualité et devra le mettre à disposition, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire.

La rémunération du représentant de la Masse au titre de ses fonctions sera intégralement à la charge de l'Agent Placeur qui s'y oblige.

29. Autres informations:

Sans objet

RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Franck-Olivier Lachaud, Directeur Général des Services Dûment autorisé

> Par délégation du Président du Conseil Régional Le Directeur Général des Services

> > Franck Olivier LACHAUD

Date de télétransmission : 04/11/2020 Date de réception préfecture : 04/11/2020

PARTIE B

AUTRES INFORMATIONS

1. FACTEURS DE RISQUE

Sans objet

2. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

(i) (a) Admission aux négociations :

Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 6 Novembre 2020 a été faite.

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations :

Les Titres Existants sont admis aux négociations sur Euronext Paris

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :

5 425 Euros

3. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations:

Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Fitch France S.A.S. (Fitch).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre ne feront pas l'objet de notation

Conversion en euros:

Sans objet

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versé(e)s aux Agents Placeurs, à la connaissance de l'Émetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. Les Agents Placeurs et leurs affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

Date de télétransmission : 04/11/2020 Date de réception préfecture : 04/11/2020

5. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

0,00 % l'an

Rendement:

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

6. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres

du Syndicat de Placement:

Sans objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent

Placeur:

BRED Banque Populaire

Restrictions Réglementation S Compliance Category 1 de vente États-Unis

d'Amérique:

7. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

Code ISIN: (a) FR0014000EN9

(b) Code commun: 225174750

(c) Dépositaire(s):

> Euroclear France en qualité de (i) Dépositaire Central:

Oui

(ii) Dépositaire Commun pour

Euroclear et Clearstream:

Non

(d) Tout système de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear Clearstream et le (s) numéro (s) d'identification correspondant (s):

Sans objet

Livraison: (e)

Livraison contre paiement

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :

Banque Internationale à Luxembourg S.A.

69, route d'Esch L-2953, Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Noms et adresses des Agents Payeurs (g)

additionnels désignés pour les Titres :

Sans objet

Accusé de réception en préfecture 013-231300021-20201027-BREDS59-3224CFI-AU Date de télétransmission : 04/11/2020 Date de réception préfecture : 04/11/2020